



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0627 / CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 10 OCT 2014
PORTANT REFUS D'ÔCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 12989
A LA SOCIETE DEVON RESOURCES

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les
attributions des Ministères, Spécialement son article 1^{er} B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant
nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué
et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n°
KIN/20120105/145000 introduite par la Société **DEVON RESOURCES** en
date du **05/01/2012**, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que

06271



Le Permis de Recherches sollicité porte sur un périmètre qui empiète totalement sur la superficie couverte par les PR 1802 et 1806 et le ZRG 01962.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est refusé à la Société **DEVON RESOURCES**, ayant son siège social sis **Immeuble UBC, 7^{ème} étage, avenue des Aviateurs, à Kinshasa/Gombe**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La Société **DEVON RESOURCES** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le ...10...DCI...2014

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- DEVON RESOURCES : 1

